



Mesures destinées aux candidats handicapés - Session 2014

publié le 18/09/2013

Descriptif :

Demande d'aménagement des conditions d'examens DNB session 2014

La demande d'aménagement des conditions d'examens doit être retournée au médecin désigné par la CDAPH (commission des droites pour l'autonomie des personnes handicapées) avant le 25/10/2013.

Les dossiers de demande d'aménagement sont à disposition des familles soit au secrétariat du Collège, soit en se connectant à l'adresse ci-dessous.



Documents à télécharger :

<http://www.ac-poitiers.fr/examens-vae/mesures-destinees-aux-candidats-handicapes-session-2014-80672.kjsp?RH=1174042042566&RF=1181657428962>



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.